

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.09.00 Convocation du 21.09.00

Compte rendu affiché 4 Octobre 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents : MM. LAFFLY, MIGNOT, Mmes GUERIN, BOUHEY,
Objet : Appel d'Offres Ouvert : MM. POINT, VERGNE,
Eclairage Public Quai BARBES Maires-Adjoints,

<u>Nombre de</u> <u>conseillers</u>
en exercice : 29
présents 19
votants 25

Mme CHEZEAUBERNARD, M. DOIZY, Mmes ROUX,
BROSSARD, WYMAN, GASTREIN, VEYRIER,
MM. DUCRET, PIANA, FORGET, RUMEAU, SAINT-CYR,
Mlle MILLET, Conseillers Municipaux,

Absents représentés : M. MEYER par Mlle VEYRIER - M. FAURE par
Mme GUERIN - M. CHATUT par Mme WYMAN -
M. AUROY par M. DOIZY - M. GONDELAUD par M. PIANA
- M. DOUCET par Mlle MILLET.

Absents excusés : MM. MACHURAT, MARCENDE, DUSSUD et BELIN.

~~~~~

Monsieur le Conseiller Municipal délégué explique que les travaux d'aménagement de la voirie du quai Barbès sont en cours d'achèvement. Avant que l'opération ne soit définitivement achevée, et pour répondre à l'attente des administrés et des riverains, il convient de mettre en place un éclairage public adapté.

Il invite le Conseil Municipal à donner son accord pour le lancement d'un appel d'offres ouvert, le montant prévisionnel cumulé de tous les travaux concernant cette nouvelle tranche d'éclairage public se situant aux environs des 700 000 F prévus par le Code des Marchés Publics.

Le procédure de marché qui s'engagera alors, permettra la réalisation de cet équipement au début de l'année 2001.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Conseiller Municipal délégué, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,

- Considérant que les travaux d'aménagement du quai Barbès imposent la réalisation d'un éclairage public adapté dont le coût prévisionnel se situe aux environs de 700.000 F TTC,
- Décide de procéder, en application des articles 296 à 298 du Code des Marchés Publics, au lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la réalisation d'un éclairage public quai Barbès,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 Septembre 2000

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 16 octobre 2000

- de la publication le 17 octobre 2000

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, 16 octobre 2000